

Situation des cimetières chrétiens et juifs d'Algérie

Un pas en avant

A partir de la plate-forme adoptée par les associations de Rapatriés le 25 novembre 2009 s'est tenue à Paris, au Ministère des Affaires étrangères, le 25 juin, une réunion qui rassemblait les signataires de ladite plate-forme.

Conscients de l'angoisse des Rapatriés devant la situation de leurs cimetières, les pouvoirs publics avaient donné à la réunion de travail demandée toute l'importance qu'elle supposait. Présidée par M. François Saint-Paul, Directeur des Français de l'étranger, la réunion associait M. Jean-Charles Demarquis, sous-directeur, M. Michel Dejaegher nouveau Consul général de France à Alger, et trois autres agents du Quai d'Orsay, le Président de la Mission Interministérielle aux Rapatriés, la M.I.R, M. Renaud Bachy et M. Paul-Henry Jorant, Directeur de Cabinet.

Le Groupe d'étude sur les Rapatriés de l'Assemblée Nationale avait tenu à être présent en la personne du Député Eric Diard, Député des Bouches-du-Rhône, Vice-président du Groupe; le Député Elie Aboud, Président du Groupe, en mission à l'étranger, avait voulu se faire représenter par son Attachée parlementaire, Madame Sylvie Veillith.

L'urgence de dispositions visant à assurer le respect de nos morts et à garantir l'arrêt de la dégradation de nos cimetières a été admise. Les Rapatriés ont souligné que les interventions à venir devaient comprendre la réhabilitation et la restauration desdits cimetières ; les regroupements ne pouvant intervenir qu'à titre exceptionnel, lorsqu'aucune autre solution n'est possible.

Il a été convenu que le Ministère des Affaires étrangères préparerait, pour la première semaine du mois d'octobre, un état des lieux. Immédiatement après la publication de ce rapport, et sur la base de son contenu, se tiendra une seconde réunion de travail à laquelle participeront aussi, les consuls généraux d'Alger, de Bône/Annaba et d'Oran.

Le principe d'une concertation, à intervalles réguliers, entre les pouvoirs publics - et, principalement le Ministère des Affaires étrangères - et les Rapatriés, sur toutes les questions relatives aux cimetières, a été arrêté.

La nécessité d'une meilleure coordination tant des actions que de l'information a été reconnue. Les rapports du Ministère des Affaires étrangères sur l'état des cimetières seront désormais publiés sur le site de la M.I.R.

La nécessité de financements bien supérieurs à ceux existants a été soulignée par les Rapatriés. Il a été admis qu'il faudrait diversifier les sources. Les collectivités territoriales devraient accroître leur participation au Fonds de concours créé en 2004.

Le Président de la réunion a fait connaître aux participants, en fin de séance, le texte du communiqué que le Ministère entendait diffuser.

La Fédération-CLAN-R

26 juin 2010